

Janvier 2010



SAINT-CYR INFO N°XV

EDITORIAL	2
INFORMATIONS DE LA MAIRIE	3
ETAT CIVIL	3
COMMUNIQUE	4
ECOLE	6
VIE PRATIQUE	7
LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)	7
URGENT	7
ASSOCIATIONS	9
LES FÊTES DE FIN D'ANNEE	9
INFORMATIONS DIVERSES	10
COMMENT CONTACTER	11



**MADAME LE MAIRE,
LES ADJOINTS ET LES CONSEILLERS
LE PERSONNEL COMMUNAL
VOUS PRÉSENTENT
LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2010.**

EDITORIAL

L'année nouvelle est traditionnellement le moment de faire le point sur les projets et de présenter les vœux aux habitants.

Nous n'y dérogerons pas en vous souhaitant à tous une excellente santé et beaucoup de joies et dans un monde où l'égoïsme et le repli sur soi sont, hélas, la règle la plus commune, nous souhaitons plus de fraternité et la prise de conscience que chacun doit apporter sa pierre à l'édifice commun pour que nos enfants et nos petits enfants puissent connaître une planète vivable et un avenir serein.

Pour notre village, nous essaierons de faire le maximum avec nos moyens budgétaires comme chaque année !

Nous devons être prudents, la réforme de la taxe professionnelle laisse beaucoup d'incertitudes sur les « compensations » annoncées par l'Etat pour les communes, les départements et les régions. Car la T.P. touchée par la commune jusqu'à présent ne concernait pas seulement les entreprises locales mais également la péréquation de la T.P. départementale.

L'incertitude règne également sur le devenir des subventions du département dont les ressources ne suivent pas l'évolution des charges transférées par l'Etat ce qui entraîne des choix et des orientations qui peuvent être différents. Nous nous battons pour obtenir les moyens de réaliser nos projets.

POUR 2010 NOS ACTIONS SERONT :

- **Voirie** : nous continuerons le programme du TRASERR 2009, sécurisation du bas du CV 5 jusqu'à la rue de la Grande Vallée, entretien des chaussées, fin de la réfection de la route de Vienne et cela en fonction de nos ressources.
- **Enfouissement des réseaux** rue du Coteau et sente des Basses Grouettes : nouveau dépôt de dossier auprès du SIERC pour le programme 2011.
- **Réseau d'eau potable dans la rue du coteau** : renouvellement de notre demande auprès du syndicat de la Montcient.
- **Ecole maternelle de Vienne en Arthies** : projet de sécurisation et d'accessibilité de l'entrée dans la classe dans le cadre du SIIS dont le coût prévisionnel actuel est très élevé et dont les modalités doivent être étudiées et discutées avec nos communes partenaires.
- 2010 verra enfin le début de concrétisation **du projet d'aménagement de la zone "AU" du Champ Foulon¹** sur lequel nous travaillons depuis des années à travers le PLU avec le choix du Cabinet qui fera l'étude de faisabilité avec le PNR
- en 2010, **la maison de la sente de la carrière** devrait voir se réaliser sa réhabilitation dans le cadre d'un projet avec Val d'Oise Habitat. Nous vous en reparlerons lorsque ce projet se concrétisera.

¹ Le champ Foulon est le terrain se situant entre le terrain de sport et la salle communale

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

INCIDENT ELECTRIQUE

Le samedi 10 janvier à 10 heures 30 du matin la commune se trouvait brusquement privée d'électricité. Le transformateur à l'angle de la rue du parc et de la rangée de Drocourt venait de rendre l'âme. Rendons hommage aux techniciens d'ERDF qui ont su en un temps record rétablir le courant dans le bas de la commune. Quant à la partie haute de la commune, ils ont dû installer un groupe électrogène pour pouvoir la réalimenter provisoirement en attendant la réparation définitive qui est intervenue le lundi 11 et qui a nécessité d'importants travaux.

TRAVAUX DE CANALISATION DU RU

Lors de la dernière réunion du Syndicat du bassin versant des rus de la Vallée du Roi, les représentants de la Commune avaient obtenu la prise en charge des travaux de canalisation du ru traversant la Commune.

A hauteur du 58 rue du Parc, ce ru passe sous la voie routière. Avec les sédiments et les branchages apportés par les alluvions, un engorgement difficilement accessible se produit. La pose d'un regard en milieu de la rue a donc été retenue pour faciliter le curage.

Mi-décembre, une entreprise de la région a effectué ces travaux dans les règles de l'art, malgré un froid intense.

Pour faciliter cette intervention, l'entreprise d'insertion « Vie Vert » avait procédé au curage du ru quelques semaines auparavant.

TRAVAUX A L'ECOLE

Le SIIS (Syndicat intercommunal scolaire) a fait procéder à l'installation d'un faux plafond dans la classe de Madame Ohaco. Cet équipement a permis d'améliorer notablement le confort de la classe en diminuant les effets d'échos qui perturbaient d'audition dans la salle.

ETAT CIVIL

DECES :

Monsieur Henri CABOT le 24 novembre 2009

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches

NAISSANCE :

Boubakar MAANINO le 22 octobre 2009

Margot MAISONNEUVE le 18 novembre 2009

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants de notre commune.

COMMUNIQUES

LES CHIENS REPUTES DANGEREUX

Les propriétaires de chiens réputés dangereux doivent respecter une législation spécifique. Celle-ci est définie par les articles du code rural L 211-12 et suivants, L 215-1 et suivants, R 211-5 et suivants. Les principaux éléments de cette législation sont :

- **Les chiens réputés dangereux sont classés en deux catégories :**
1^{ère} catégories, les chiens d'attaque : Pit-bull, type american staffordshire terrier, type mastiff, type tosa.
2^{ème} catégorie, les chiens de garde et de défense : race american staffordshire terrier, race ou type rottweiler, race tosa.

N'ont pas le droit de posséder les chiens ci-dessus :

- Les personnes âgées de moins de dix-huit ans ;
- Les majeurs en tutelle à moins qu'ils n'y aient été autorisés par le juge des tutelles;
- Les personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis pour délit inscrit au bulletin n° 2 du casier judiciaire ou, pour les ressortissants étrangers, dans un document équivalent;
- Les personnes auxquelles la propriété ou la garde d'un chien a été retirée en application de l'article L. 211-11. Le maire peut accorder une dérogation à l'interdiction en considération du comportement du demandeur depuis la décision de retrait, à condition que celle-ci ait été prononcée plus de dix ans avant le dépôt de la déclaration visée à l'article L. 211-14.

A compter du 31 décembre 2009 tous les propriétaires de chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories doivent posséder un permis de détention, délivré par le Maire de la commune.

Afin d'obtenir ce permis, le propriétaire du chien doit fournir les pièces justifiant l'identité du chien, la vaccination antirabique en cours de validité, une assurance en responsabilité civile pour les dommages éventuels causés aux tiers par l'animal, la stérilisation du chien de 1^{ère} catégorie et produire l'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale de l'animal.

Toutefois, des retards dans la mise en application de la loi du 20 juin 2008 (J.O. du 21/06/2008) diffèrent l'application des mesures ci-dessus. Nous vous tiendrons au courant des nouvelles échéances à ce sujet dès que nous en aurons connaissance.

Toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée en mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal

En cas de danger grave et immédiat, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt et faire procéder à son euthanasie après avoir obtenu l'aval préalable d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires

FRIMATS, NEIGE, VERGLAS ET ENTRETIEN DES ROUTES

L'épisode climatique que nous venons de vivre en ce début d'année a occasionné beaucoup de tracas aux personnes obligées de se déplacer comme dans la quasi-totalité de la France. Une des causes provient évidemment de l'état des routes. Les remèdes sont d'une part le déblaiement de la neige par des engins adaptés (chasse-neige), le salage si la température ne descend en dessous de -7°C, le sablage. Lorsque la neige tombe de façon continue, le salage est d'une efficacité médiocre, sauf si un minimum de véhicules sur la voie traitée permet un brassage de la neige et du sel suffisant. Ce minimum n'est souvent pas atteint à saint Cyr d'où il résulte une action du sel plus ou moins active.

Les routes du Vexin, secteur de Marines et de Magny, sont traitées par le Conseil Général, y compris les 2 fois 2 voies (RD14 vers Gergy). Les services de l'état (D.D.E.) n'interviennent plus. Compte tenu des moyens disponibles le C.G. doit tenir compte des priorités dans le traitement des chaussées selon l'importance de la circulation que celles-ci supportent.

Dans notre commune le circuit des cars est traité par le conseil général et complété, lorsque cela s'avère nécessaire par notre employé communal pour les chaussées à forte déclivité.

Le reste de la commune est fait par notre employé municipal en fonction des besoins. A ce titre nous commandons chaque année une tonne de sel.

Pour ce qui concerne les trottoirs, nous rappelons que l'entretien de ceux-ci est à la charge des riverains et que si, par malheureux hasard, il survenait un accident sur la partie de trottoir vous incombant vous seriez tenu pour responsable et obligé d'en assumer financièrement les conséquences

ASSAINISSEMENT

Dans notre dernière lettre d'information nous avons attiré votre attention concernant l'intervention prochaine de la Société Véolia chargée de réaliser les expertises parcelle par parcelle des installations d'assainissement autonomes. Cette étude qui devait démarrer en novembre dernier va maintenant être lancée et vous allez recevoir de la part de la société mandatée les demandes de rendez-vous pour effectuer cette opération.

Merci de réserver le meilleur accueil aux agents chargés de ce travail.



Il y a exactement 100 ans

Une tempête de vent et de pluie s'abat sur la France. Cela déclenche des inondations dans la capitale telles que l'on n'en a pas vu de similaires depuis. On circule en barque devant la gare Saint Lazare et c'est par ce même moyen de locomotion que les députés se rendent au palais Bourbon.

ECOLE

ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE LA 1^{ERE} GUERRE MONDIALE



Photos aimablement communiquée par Christine Matrat

Comme tous les ans nous commémorons cet anniversaire. L'innovation de cette année a été la participation des élèves de notre école à cette cérémonie sous la forme de l'évocation des lettres de poilus. Remercions les institutrices et nos jeunes pour l'émotion qu'ils ont su créer par le récit de ces textes.

VIE PRATIQUE

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Les prochains passages pour l'enlèvement des encombrants auront lieu :

- Pour le village les 27 janvier, 16 avril et 1^{er} septembre 2010
- Pour les habitants de la route de Vienne : 14 janvier, 22 avril et 23 septembre 2010

LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

La Fête de Noël cette année a été perturbée par les retards de livraison des cadeaux des anciens et des enfants par nos fournisseurs. La neige a désorganisé le bon déroulement de ces journées. Jusqu'à la dernière minute nous ne savions pas si le Père Noël enverrait son émissaire. Les ânes de la crèche sont arrivés pile à l'heure après beaucoup d'incertitude, un grand merci à leurs propriétaires! Une rose a permis à nos anciens de patienter.

Nous remercions jeunes et moins jeunes pour leur compréhension et leurs sourires

Avant de d'éditer ce petit journal, nous voudrions avoir une pensée pour les Haïtiens. La catastrophe qu'ils supportent est quelque chose d'inimaginable pour qui ne l'a pas vécue. Quelque soit les causes humaines de ce désastre (mauvaises constructions, urbanisme non contrôlé, corruption, etc.), il faut maintenant réparer. Mais pour ceux qui y ont laissé leur vie il n'y a pas de réparation. Pourtant tous les spécialistes savaient que la région des Caraïbes est une région sismique majeure. Mais tant que la nature n'a pas montré sa force, l'homme se met la tête dans le sable. Et les destructions et la mort arrivent

URGENT

La commune recherche une personne pour assurer la surveillance des élèves de CE2 au CM2 à la cantine de l'école.

Le service est de 1 heure et demi le midi 4 jours par semaine en période scolaire.

Pour tout renseignement et faire acte de candidature s'adresser à

la Mairie de Saint-Cyr-en-Arthies 1 rue du parc Téléphone 01 34 78 14 52 ou sur place aux heures de permanence (tous les lundi de 17h à 18 h 30 et tous les vendredi de 17 h à 19 h 30)



ASSOCIATIONS

L'Association « POUR L'EGLISE DE SAINT CYR »

Le 19 Décembre 2009, lors de la présentation de la crèche vivante, à L'église de Saint Cyr, nous avons exposé provisoirement, au dessus de l'autel, les premiers vitraux que nous avons réalisés à partir de motifs anciens bien conservés. Nous allons organiser un atelier de création de vitraux pour continuer ce travail. Si vous êtes intéressés par cet atelier, veuillez contacter : Martine Dupetit, 22 rue du Parc 95510 Saint Cyr en Arthies Tel 01 34 78 10 87

Nous avons besoin de votre aide, de vos idées, de vos conseils, de vos dons.

A BIENTOT !

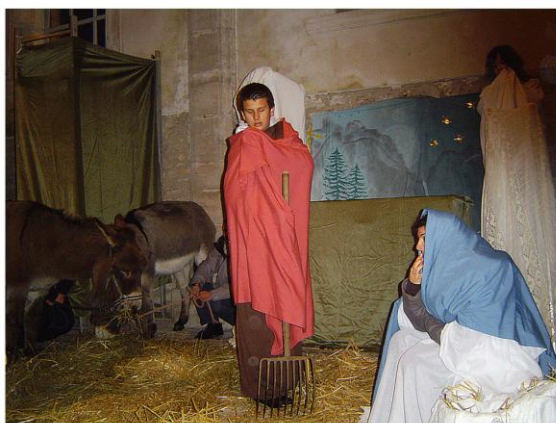
AJCS

NOTEZ :

L'assemblée Générale de l'Association aura lieu le 31 janvier 2010



LES FÊTES DE FIN D'ANNEE



Photos aimablement communiquées par Mr et Mme Jessie BOURGEOIS

La grande fête des enfants a eu un relief particulier cette année. En effet une crèche vivante a été mise en scène à l'initiative de Christine Johan et de l'association Pour l'église de Saint Cyr

Par ailleurs, comme tous les ans le Père Noël a fait halte à Saint Cyr pour combler les enfants de nombreux cadeaux et bonbons.

INFORMATIONS DIVERSES

Les prochaines élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010. Réservez ces dates.

ÉLECTION DES CONSEILLERS REGIONAUX

Les citoyens élisent les conseillers régionaux :

- pour 6 ans, au scrutin de liste,
- selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en 1 ou 2 tours,
- sans panachage ou vote préférentiel, tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un électeur étant déclaré nul.

Attribution des sièges

Les listes sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements (on parle de "sections départementales") constituant la région.

Le nombre de sièges à attribuer pour chaque liste est calculé globalement au niveau régional, puis réparti entre les sections départementales en fonction du nombre de suffrages obtenus dans chaque section.

Premier tour de scrutin

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%), elle obtient le quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante.

Second tour de scrutin

Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se maintenir, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

La liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

COMMENT CONTACTER

Mairie : tél et Fax : 01-34-78-14-52 Email : mairie.stcyrenarthies@wanadoo.fr Site internet : www.saint-cyr-en-arthies.fr Ouverture au public du secrétariat : Lundi : de 17 h à 18 h 30 Vendredi : de 17 h à 19 h 30	Poste de Vétheuil : Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h Samedi : de 9h à 12h Tél. : 01 34 78 13 70 Fax. : 01 34 78 11 47
France télécom : 19, rue Gambetta Mantes la Jolie Tél. : 08-00-10-14-78 Service clients : 1014 SAV ligne : 1013 Site Internet : www.francetelecom.fr	Allo Urgences : Secours 112 SAMU : 15 Gendarmerie : 17 ou 01 34-46-88-88 en journée Pompiers : 18 C.H.V. Magny-en-Vexin : 01-34-79-44-45
EDF : Dépannage d'urgence : 08 10 33 30 95 Courrier : EDF service clients TSA 30666 Paris CEDEX 18 Site internet : www.edf.fr	Permanences gendarmerie mairie de Vétheuil : Les lundis, jeudis et vendredis de 10h à 12h Les mardis et samedis de 15h à 17h
Préfecture de Cergy : Adresse : Av. Bernard Hirsch 95000 CERGY-PONTOISE Ouverture : Accueil général : 9h à 17h – cartes grises et permis de conduire : 9h à 16h Téléphone : 08 21 80 30 95 Télécopie : 01 30 32 51 85 Email : courrier@val-doise.pref.gouv.fr Site internet : www.val-doise.pref.gouv.fr	Déchetterie de Limay : av. du val 78520 Limay Ouverture : lundi et du jeudi au vendredi de 14h à 18h ; le samedi de 9h à 18h ; le dimanche de 9h à 12h. Fermée les mardi et jours fériés Téléphone : 01 34 77 63 81 Site internet : smirtonduvexin.free.fr Courriel : smirton@smirtonduvexin.net
Allocations Familiales Permanences à la mairie de Magny le mercredi de 13h45 à 16h les semaines impaires	Conciliateur de justice : Monsieur Christian RIVOAL, permanence de 9h à 12h le 3^{ème} vendredi chaque mois sur rendez-vous ; Tél. : 01 34 67 03 28
CNAV Permanences à la mairie de Magny les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois de 9 h à 11 h 30 et de 14h à 17h	Permanence emploi Centre de ressources multimédia 3, rue des Regards Magny en Vexin permanences les lundis et jeudis après-midi après 14 h 30 tél : 01 34 67 03 28
Permanences juridiques en mairie de Magny Permanences les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10h à 12h sur rendez-vous tél. : 01 34 67 03 28	Retraites complémentaires des salariés : ARRCO-AGIRC-IRCANTEC en mairie de Magny les matins des 1^{er} et 3^{ème} mardis sur rendez-vous ; Tél. : 0820 200 701
Assistance sociale : Mme Eudes Lafon Antenne de Magny-en-Vexin 3, rue Marcel Pagnol Tél : 01 34 67 16 10 Vos droits et démarches Site internet : service-public.fr	Planning familial centre de planification: Tour bleue les cerclades-Parvis des trois fontaines 95000 CERGY Tél. : 01 30 30 26 66 Télécopie : 01 30 38 23 94 Courriel : mfpf95@hotmail.fr Accueil lundi de 9h à 18h, mercredi de 14h à 19h, jeudi de 9h à 19h, samedi de 9h à 12h
Veolia : Tél : 0 811 900 400	Association pour le couple et l'enfant en Val d'Oise ☎ 01 43 98 00 00 Centre de médiation familiale Espace rencontre ☎ 0130 32 46 62 Association Ile-de-France Médiation et Formation ☎ 06 31 10 71 11 Médiation Val d'Oise ☎ 01 34 15 17 50
Centre Hospitalier du Vexin : Urgences : 01-34-79-44-45 38, rue Carnot Magny-en-Vexin	